

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 23 Mars 2018

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 018-0318 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, la candidate précédemment placée 1<sup>ère</sup> sur la liste d'attente au concours direct de recrutement **sur mesures nouvelles de deux (02) Gestionnaires des Hôpitaux et des Services de Santé**, pour le compte du Ministère de la Santé au profit de la région du Centre Nord, session de 2017, est déclarée admise en remplacement d'une candidate défailante.

C'est :

ADMISE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEP.	CNIB	DATE DE NAISS.
1 <sup>o</sup>	OUEDRAOGO K. FLORENCE	150	B3058682	11/07/87

*Arrêté la présente liste à une (01) admise.*

DEFAILLANTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEP.	CNIB	DATE DE NAISS.
2 <sup>o</sup>	GNADA AZARATA	083	B0501827	31/12/87

*Arrêté la présente liste à un (01) nom.*

La candidate déclarée admise est invitée à prendre attache avec la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE

